

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN



**Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan**

Sommaire de la réunion régulière de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouatshouan à Mashteuiatsh, le lundi 2 juin 2014 de 9 h 10 à 14 h 45 (arrêt de 10 h 35 à 10 h 45 et de 12 h 25 à 13 h 35) et le mercredi 4 juin 2014 de 8 h 15 à 13 h 10 (arrêt de 9 h 45 à 10 h et de 11 h 50 à 12 h).

Lundi 2 juin 2014

Sont présents : M^{me} Marjolaine Étienne, vice-chef
M. Stéphane Germain, vice-chef
M. Patrick Courtois, conseiller
M. Jonathan Germain, conseiller
M^{me} Julie Rousseau, conseillère
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller

S'excusent : M. Gilbert Dominique, chef (maladie)
M^{me} Marjolaine Étienne, vice-chef (10 h 20 à 14 h 45)

Mercredi 4 juin 2014

Sont présents : M^{me} Marjolaine Étienne, vice-chef
M. Stéphane Germain, vice-chef
M. Patrick Courtois, conseiller
M. Jonathan Germain, conseiller
M^{me} Julie Rousseau, conseillère
M. Charles-Édouard Verreault, conseiller

S'excuse : M. Gilbert Dominique, chef (maladie)

AMENDEMENT N° 1 À L'ENTENTE DE CONTRIBUTION EFCPN 2014-2015

RÉSOLUTION

Amendement n°1 à l'entente de contribution EFCPN
Année 2014-2015
Financement de base, fixe et préétabli d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC)
Financement de base et préétabli de Santé Canada
Augmentation de 308 953 \$
Total : 26 211 032 \$

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

RELOCALISATION DE FORÊT MODÈLE DU LAC-SAINT-JEAN

RÉSOLUTION N° 5786

La présente résolution a été adoptée le 27 mai 2014 après la dernière réunion de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et est par conséquent intégrée au présent procès-verbal.

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche d'autonomie, partage la volonté de mettre en valeur les ressources du milieu forestier tout en harmonisant les aménagements avec la pratique d'ilnu aitun;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle structure de Forêt modèle mise sur le réseautage pour créer des synergies entre les partenaires et le milieu régional;

CONSIDÉRANT QUE les directeurs généraux des trois partenaires (MRC de Maria-Chapdelaine, MRC du Domaine-du-Roy et Pekuakamiulnuatsh Takuhikan) de Forêt modèle du Lac-Saint-Jean se sont entendus sur les principes de participation équivalente et d'alternance;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a fourni des locaux, et ce, gratuitement à Forêt modèle dans l'édifice de Patrimoine, culture et territoire sur une période de six ans;

CONSIDÉRANT QUE la réorganisation de la structure de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan ne permet plus d'offrir des locaux gratuits à Forêt modèle pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT QUE le réseautage de Forêt modèle avec les entreprises et organismes de Mashteuiatsh est bien développé et intégré dans l'ensemble de ses projets;

CONSIDÉRANT QUE la tournée des Municipalités régionales de comté (MRC) dans le cadre de la révision du modèle a clairement démontré un besoin de rapprochement de Forêt modèle avec les municipalités et leurs organismes, synergie qui bénéficierait aux trois partenaires, dont Mashteuiatsh;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses liées au local actuel sont trop importantes pour les effectifs de la nouvelle structure et que la relocalisation de Forêt modèle est nécessaire pour conserver sa santé financière;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de relocalisation dans les bureaux de Développement Pekuakami Innuatsh est considérablement plus élevée que les deux autres offres reçues;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de la ville de Saint-Félicien permettrait des épargnes considérables et que cette offre démontre l'intérêt et la volonté des autres partenaires (MRC de Maria-Chapdelaine, MRC du Domaine-du-Roy et Pekuakamiulnuatsh Takuhikan) à contribuer à l'avenir de Forêt modèle;

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

IL EST RÉSOLU de ne pas s'opposer à la relocalisation de Forêt modèle du Lac-Saint-Jean dans les bureaux de la ville de Saint-Félicien.

Proposée par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité



REPRÉSENTATION À LA RENCONTRE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX

RÉSOLUTION N° 5787

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche d'autonomie considère important de soutenir les institutions sous sa gouverne et celles sous la gouverne des Premières Nations;

CONSIDÉRANT QUE les 3, 4 et 5 juin 2014 se tiendra à Québec la rencontre des directeurs généraux;

CONSIDÉRANT l'absence du directeur général, M. Fabien Paul, pour des raisons médicales;

IL EST RÉSOLU de désigner la directrice générale par intérim, M^{me} Danyne Bonneau, pour participer à cette rencontre.

Proposée par M^{me} Julie Rousseau
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité



ENTENTE SUR LE PARTAGE D'INFORMATION POUR LE PROJET D'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE ET SOCIAL (PASS)

RÉSOLUTION N° 5788

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche d'autonomie, considère fondamentale la Diplomation de sa population.

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a placé la persévérance scolaire au cœur de ses priorités de développement, et ce, en favorisant et en soutenant les initiatives destinées à la persévérance scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le 9 décembre 2013 une présentation de Passeport pour ma réussite et du projet d'accompagnement scolaire et social (PASS) a été faite aux membres du Conseil dans le but de les informer;

CONSIDÉRANT QUE le projet PASS a été implanté par Puakuteu Comité de femmes de Mashteuiatsh en date du 9 décembre 2013;

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE la collaboration avec Pekuakamiulnuatsh Takuhikan implique la signature d'une entente avec la direction Éducation et main-d'œuvre faisant état des modalités d'échange et d'utilisation de données nécessaires à l'évaluation et à l'amélioration du programme en lien avec les élèves et cohortes d'élèves fréquentant les écoles locales;

IL EST RÉSOLU d'autoriser la directrice – Éducation et main-d'œuvre M^{me} Marie-Claude Gill, à signer l'entente sur le partage d'information entre la direction Éducation et main-d'œuvre, Puakuteu, Comité de femmes de Mashteuiatsh et Passeport pour ma réussite Canada.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité



PARTICIPATION À LA COMMISSION RÉGIONALE DES RESSOURCES NATURELLES ET DU TERRITOIRE (CRRNT 02)

RÉSOLUTION N° 5789

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est inscrit dans une démarche vers son autonomie et s'est donné comme objectif la signature d'un Traité d'ici décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan est interpellé pour représenter et défendre les droits et intérêts de la Première Nation ilnu de Mashteuiatsh à diverses instances et différents niveaux;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan comme organisation responsable et redevable à sa population se doit d'optimiser ses ressources;

CONSIDÉRANT QUE le développement d'une politique d'utilisation du territoire et le plan qui en découlera fait partie des orientations et priorités 2013-2017;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan considère important de poursuivre sa participation à la Commission régionale des ressources naturelles et du territoire (CRRNT 02) mais qu'il se doit de concentrer ses efforts à développer ses propres outils stratégiques d'occupation et d'utilisation du territoire;

IL EST RÉSOLU de mandater la coordonnatrice aux relations gouvernementales, M^{me} Hélène Boivin à titre d'observatrice au sein de la CRRNT 02 pour Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M. Charles-Édouard Verreault
Adoptée à l'unanimité



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

PROJET DE RECHERCHE SUR LA NÉGOCIATION TERRITORIALE GLOBALE ET LES CONSULTATIONS GOUVERNEMENTALES

RÉSOLUTION N° 5790

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche vers l'autonomie et la reconnaissance des droits, y compris le titre aborigène, a pris comme orientation de participer et répondre aux consultations gouvernementales;

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements ont une responsabilité constitutionnelle en matière de consultation des Premières Nations;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a convenu d'une entente de principe d'ordre général (EPOG) en 2004 et qu'il y est décrit au chapitre 6, les modalités de consultation des Premières Nations dont découlent les canevas et constitue un compromis pour les Premières Nations qui avaient comme position de départ la cogestion avec le gouvernement du Québec sur l'ensemble du territoire ancestral;

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'est fixé comme objectif d'en arriver à un traité d'ici 2015;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'évaluer l'expérience de participation réelle et de consultation à savoir les résultats et les limites de façon globale en lien avec le processus de négociation;

CONSIDÉRANT QU'une proposition de thèse de doctorat en Sciences sociales appliquées de l'Université du Québec en Outaouais : «Modernité et peuples autochtones : la gouvernementalité de la consultation auprès des peuples autochtones» a été soumise à la Première Nation ilnue de Mashteuiatsh et concerne ces sujets;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition de thèse permettrait de répondre à certains besoins, dont ceux d'évaluer les résultats et les limites de la participation réelle depuis le début de son expérimentation;

CONSIDÉRANT QUE le sujet de recherche est du domaine de la négociation territoriale globale et des consultations gouvernementales;

IL EST RÉSOLU d'accepter le projet de recherche soumis par Gonzalo Bustamante. Le projet sera coordonné par le Secrétariat exécutif avec la collaboration du secteur Aménagement et service en territoire de la direction Patrimoine, culture et territoire ainsi que du comité patrimoine ilnu.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M^{me} Julie Rousseau
Adoptée à l'unanimité



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

REPRÉSENTATION À LA RENCONTRE DE LA COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC (CDRHPNQ)

RÉSOLUTION N° 5791

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche d'autonomie, considère important de soutenir les institutions sous sa gouverne et celles sous la gouverne des Premières Nations;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ) fait partie d'une institution qui répond aux besoins de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan en matière de concertation et de collaboration dans le domaine de l'emploi des Premières Nations;

CONSIDÉRANT QUE la CDRHPNQ tient sa prochaine réunion régionale les 17, 18 et 21 juin 2014 à Québec et que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan doit mandater un représentant administratif;

IL EST RÉSOLU de nommer la responsable du Développement de la main-d'œuvre, madame Linda Girard à titre de représentante pour participer à cette rencontre.

Proposée par M^{me} Julie Rousseau
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité



PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA RÉALISATION D'UN STAGE PRÉCLINIQUE EN COMMUNAUTÉ PREMIÈRE NATION

RÉSOLUTION N° 5792

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autonomie, considère important de soutenir les institutions sous sa gouverne et celles sous la gouverne des Premières Nations;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la Santé et des Services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSPNQL) fait partie d'une institution qui répond aux besoins de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan en matière de concertation et de collaboration dans le domaine de la santé des Premières Nations;

CONSIDÉRANT QUE les quatre facultés de médecine de la province de Québec ont exprimé le désir de donner l'opportunité à leurs étudiants de faire un stage préclinique dans les communautés des Premières Nations;

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur provincial du Programme des facultés de médecine a reçu le mandat d'ouvrir des places de stage en communauté accessibles à l'ensemble des étudiants des quatre facultés de médecine de la province de Québec;

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté aux directeurs de santé des communautés d'Opitciwan, Manawa, Wemotaci, Mashteuiatsh, Wendake, Odanak, Eagle Village, Timiskaming, Pikogan, Lac-Simon, Kitcisakid ainsi que le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or;

CONSIDÉRANT QUE la communauté de Mashteuiatsh a accepté d'accueillir deux étudiants pour une durée de deux à quatre semaines entre le mois de juin et le mois d'août 2014;

CONSIDÉRANT QU'une entente de principe intitulée « *Protocole d'entente pour la réalisation d'un stage préclinique en communauté Première Nation* » doit être signée entre la CSSSPNQL, l'université ainsi que la communauté de Mashteuiatsh;

CONSIDÉRANT QUE chacune des parties impliquées a des devoirs et des responsabilités clairement indiqués dans le texte de l'entente tripartite;

IL EST RÉSOLU de mandater la directrice Santé et mieux-être collectif pour signer le protocole d'entente en son nom et de réaliser les opérations relatives à la bonne marche dudit projet.

Proposée par M. Patrick Courtois
Appuyée de M^{me} Julie Rousseau
Adoptée à l'unanimité



GARANTIE MINISTÉRIELLE

RÉSOLUTIONS N^{OS} 5793 ET 5794

Garantie ministérielle en faveur de M. Joël Launière, no de bande XXXX
Programme d'accès à la propriété
Adresse du projet : 209, rue Mahikan à Mashteuiatsh

Note: Le numéro de bande et le détail du financement sont inscrits en affaires confidentielles.

Proposée par M. Jonathan Germain
Appuyée de M. Patrick Courtois
Adoptée à l'unanimité



POSSESSION LÉGALE ET PERMANENTE DU 1599, RUE MATISHU

RÉSOLUTION N^O 5795

CONSIDÉRANT QUE le 28 avril 2003, une convention d'habitation est intervenue entre Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et PIERRETTE Theresa BLACKSMITH n^o bande XXXX (L'OCCUPANT) relativement à l'immeuble situé au 1599, rue Matishu à Mashteuiatsh, sur le lot 18-15-48, du rang « A », dans la réserve indienne de Mashteuiatsh n^o 5, province de Québec, tel que montré au plan C.L.S.R. 56235;

RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN





PROTOCOLE DE « BONNE ENTENTE » ET DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AVEC LA COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES DES PREMIÈRES NATIONS DU QUÉBEC (CDRHPNQ)

RESOLUTION N° 5797

CONSIDÉRANT QUE Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans sa démarche d'autonomie, partage la volonté d'offrir à la communauté des services et des programmes adéquats pour le développement de l'emploi et de la formation;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière fournie au collectif de communautés des Premières Nations formant la CDRHPNQ est rendue possible par l'entente de contribution intervenue entre l'APNQL et Emploi et Développement social Canada (EDSC), selon l'article 7 de la loi d'EDSC pour les fonds de revenu consolidé (FRC), selon l'article 63 de la Loi sur l'assurance-emploi pour les fonds d'assurance-emploi (FAE) et selon les modalités du FEPN pour Mashteuiatsh;

CONSIDÉRANT la nécessité pour Pekuakamiulnuatsh Takuhikan de convenir d'un Protocole de « bonne entente » et de contribution financière, avec la Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ), au montant de 1 205 020 \$. Celle-ci est répartie comme suit :

 FRC	593 412 \$
 FRC-Jeunes	77 389 \$
 FAE	247 219 \$
 FEPN	287 000 \$

IL EST RÉSOLU d'autoriser et de désigner la directrice – Éducation et main-d'œuvre, madame Marie-Claude Gill à titre de gestionnaire et de signataire de l'entente et des autres documents relatifs au Protocole de « bonne entente » et de contribution financière.

Proposée par M^{me} Julie Rousseau
Appuyée de M. Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité



SITE UASHASSIHTSH ET LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE MASHTEUATSH (SHAM)

Conformément aux recommandations des Services administratifs, du Secrétariat exécutif et de Patrimoine, culture et territoire, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan confie la gestion des opérations du site Uashassihstsh à la SHAM. À cet effet, une entente de trois ans sera conclue qui prévoira l'octroi à la SHAM d'un montant de 525 000 \$ pour la première année ainsi qu'une révision de la somme investie avec un dégressif pour les deux années subséquentes. Les fonds seront puisés dans les fonds autonomes à 50 % dans le volet culturel, à 25 % dans le volet communautaire et à 25 % dans le volet économique.

Proposé par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyé de M. Patrick Courtois
Adopté à l'unanimité



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

DEMANDES DE DÉROGATIONS À LA POLITIQUE DE DOTATION – 2^E TOUR

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan donne son accord au 2^e tour des demandes de dérogation à la politique de dotation afin de prolonger sans concours, un poste de commis de soutien au développement de la main-d'œuvre au sein du service Éducation et main-d'œuvre. La prolongation est du 26 mai au 31 juillet 2014 et la dérogation est demandée afin de garantir un service à la clientèle adéquat.

Proposé par M^{me} Julie Rousseau
Appuyé de M. Jonathan Germain
Adopté à l'unanimité



JEUX AUTOCHTONES INTER-BANDES (JAIB)

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan confirme son accord à la demande du Comité organisateur des JAIB 2015 et octroie un montant de 30 000 \$ pour l'embauche d'un coordonnateur des jeux. La source des fonds sera identifiée ultérieurement.



CONSEIL CONSULTATIF DES FEMMES

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan confirme la nomination de Mme Johanne Germain au sein du Conseil consultatif des Femmes de Mashteuiatsh.

Proposé par M^{me} Julie Rousseau
Appuyé de M. Patrick Courtois
Adopté à l'unanimité

Note : M. Jonathan Germain s'abstient de prendre part à la décision considérant son lien de parenté avec la candidate.



RAPPORT ANNUEL – MOT DU CONSEIL

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan donne son aval au mot du Conseil qui paraîtra au rapport annuel 2013-2014.

Proposé par M^{me} Julie Rousseau
Appuyé de M. Patrick Courtois
Adopté à l'unanimité



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

PLAN D'EFFECTIF 2014-2015 – 4^E TOUR

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan donne son accord au 4e tour du plan d'effectifs 2014-2015 qui prévoit la création d'un poste de secrétaire de secteur au sein du service Santé et mieux-être collectif (ci-après SMEC) du 9 juin 2014 au 31 mars 2015 pour la gestion et le paiement des familles d'accueil en lien avec la loi 49 (syndicalisation des familles d'accueil).

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M. Jonathan Germain
Adopté à l'unanimité



ENTENTE DE FINANCEMENT – SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ILNU DE MASHTEUIATSH (SDEI)

Considérant qu'il reste certains éléments du dossier du fonds de garantie de prêts de Mashteuiatsh à clarifier et qu'il faut procéder à une révision de l'ensemble de l'offre de services de la SDEI et en attendant d'avoir des échanges sur le rôle, les créneaux et perspectives de la SDEI, il est proposé que l'entente de financement avec la SDEI soit prolongée pour un an avec possibilité de renouvellement.

Élus qui ont voté pour la proposition : 4

-  M^{me} Marjolaine Étienne
-  M. Jonathan Germain
-  M^{me} Julie Rousseau
-  M. Charles-Édouard Verreault

Élus qui ont voté contre la proposition : 1

-  M. Patrick Courtois

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan donne son aval à la direction générale adjointe afin que soit prolongée pour un an l'entente de financement avec la SDEI avec possibilité de renouvellement.

Proposé par M^{me} Marjolaine Étienne
Appuyé de M^{me} Julie Rousseau
Adopté à la majorité



PROJET D'ENTENTE EDF

Le Secrétariat exécutif dépose aux élus un projet d'entente avec la compagnie EDF EN relativement au projet éolien de Rivière-du-Moulin dans la réserve faunique des Laurentides.



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

MÉMOIRE SUR LES GAZ DE SCHISTE

Le 28 mai 2014, un mémoire a été déposé par Mashteuiatsh, conjointement avec Essipit et Pessamit, à l'occasion de l'enquête et audience publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Ufica des basses-terres du Saint-Laurent.



CONTRAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Considérant essentiellement l'absence de lien de confiance avec le directeur général et certains éléments quant à sa gestion, certains élus souhaitent mettre fin au contrat du directeur général, M. Fabien Paul, et ce, en respectant les clauses contractuelles.

Élus qui ont voté pour la proposition : 3

-  M. Patrick Courtois
-  M. Jonathan Germain
-  M. Charles-Édouard Verreault

Élus qui ont voté contre la proposition : 0

Élus qui se sont abstenus au motif qu'aucun avis juridique, impacts financiers ou autre document n'a été fourni: 2

-  M^{me} Marjolaine Étienne
-  M^{me} Julie Rousseau

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan met fin au contrat du directeur général, M. Fabien Paul, et ce, en respectant les clauses contractuelles incluant le préavis requis.

Proposé par M. Charles-Édouard Verreault
Appuyé de M. Patrick Courtois
Adopté à la majorité



DOSSIER JURIDIQUE

Conformément aux recommandations de ses conseillers juridiques, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan ne donnera pas suite à une demande de règlement à l'amiable relative à une question de fin d'emploi.

M^{me} Julie Rousseau
M^{me} Marjolaine Étienne
Adopté à l'unanimité

Les informations nominatives relatives à ce dossier sont inscrites en affaires confidentielles.



RÉUNION RÉGULIÈRE PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS (APN)

Le 27 mai 2014 – M^{me} Julie Rousseau a participé à la réunion extraordinaire de l'APN sur l'éducation qui s'est tenue à Ottawa.

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan autorise rétroactivement un montant de 200 \$ pour l'inscription de Mme Rousseau à cette réunion.

Proposé par M. Patrick Courtois
Appuyé de M. Jonathan Germain
Adopté à l'unanimité



TOURNOI DE GOLF DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC (SQ)

LE 29 MAI 2014 – TOURNOI DE GOLF AU PROFIT D'ORGANISMES CEUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ MENTALE.

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan autorise rétroactivement l'octroi d'un montant de 200 \$ à titre de don pour cette activité bénéfice.

Proposé par M. Jonathan Germain
Appuyé de M^{me} Julie Rousseau
Adopté à l'unanimité

